

Province de Québec,  
M.R.C. de Pierre-De Saurel,  
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 7 mars 2016, à 20 h, à la salle de Conseil de l'hôtel de ville de Saint-David, situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents M. le Maire Michel Blanchard, les conseillères Colette Lefebvre-Thibeault et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Gilles Hébert, Jean-Marc Beauchesne et Robert Emond, tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire.

2016-03-053

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Emond appuyé par Linda Cournoyer et résolu que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant au point *Affaires nouvelles* :

13.1 Ouverture de compte à la Caisse Desjardins des Chênes pour les opérations reliées au comptoir postal;

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2016-03-054

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2016 et de la séance extraordinaire du 11 février 2016

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal du 1<sup>er</sup> février 2016 et de celui du 11 février 2016;

Considérant que les délibérations inscrites à ces procès-verbaux reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Jean-Marc Beauchesne et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2016 et celui de la séance extraordinaire du 11 février 2016 soient adoptés tel que rédigés.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Lecture du rapport financier au 31 janvier 2016.

Suivi des différents comités par les membres du Conseil

Le conseiller Gilles Hébert résume la rencontre tenue avec le préventionniste de la Ville de Sorel-Tracy pour discuter du projet visant l'aménagement d'un espace pour tous à l'étage de l'édifice municipal. Il souligne les réparations requises à un camion du service de sécurité incendie et précise qu'il a transmis à la Sûreté du Québec la liste des activités prévues sur le territoire de Saint-David au cours de l'année. Il apporte également des précisions sur la fausse alarme qui s'est produite à une résidence de la route 122 et rappelle que la prochaine collecte des RDD (résidus domestiques dangereux) se tiendra à la caserne des pompiers le 12 mars prochain.

Le conseiller Jean-Marc Beauchesne mentionne les prochaines activités du Club de l'Âge d'Or de Saint-David et la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Coopérative de solidarité santé Shooner-Jauvin le jeudi, 17 mars prochain, à la salle de l'Âge d'Or située au 33, rue Principale.

Le conseiller Robert Emond mentionne qu'il a assisté à une rencontre du Comité régional culturel de la MRC et il rappelle la mise en ligne du site internet *Toqué de culture* qui vise à faire connaître la tenue de différentes activités culturelles. Il souligne que le projet Foudl'Art se tiendra cette année dans trois écoles et que le travail sur le patrimoine de la MRC se poursuit. Il précise que le projet soumis pour la réfection de surface de la patinoire du Centre récréatif n'a pas été retenu par le gouvernement provincial et que l'Association des Loisirs de Saint-David prévoit un surplus d'exercice d'environ 25 000 \$ pour l'année 2015. Il termine son intervention en rappelant que la Fête de l'hiver se tiendra le 2 avril prochain et que l'assemblée générale annuelle de ComUnité aura lieu le 29 mars 2016.

M. le Maire mentionne que des travaux sont prévus sur environ 21 kilomètres de cours d'eau au cours de l'année 2016 et il précise que la MRC entend insister sur l'importance de la bande riveraine cette année, notamment lors des rencontres d'intéressés et sur le terrain en indiquant la bande riveraine par de petits piquets à chaque 300 mètres lorsque des travaux sont exécutés. Il souligne que le traitement des dossiers de cours d'eau par les fonctionnaires du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation est de plus en plus ardu et compliqué. Il aborde brièvement le projet du Parc éolien en précisant qu'un emprunt a été réalisé et que les travaux sont débutés. En terminant, il apporte des précisions sur l'appel d'offres préparé par la MRC pour la gestion des matières résiduelles qui prévoit l'implantation d'un bac brun pour les déchets de table ou verts.

#### Paiement des comptes

2016-03-055

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 90 596,11 \$ et de comptes payés pour un montant de 45 161,97 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les membres du Conseil procèdent à l'étude de la correspondance figurant au registre de correspondance du mois de mars 2016.

2016-03-056

#### Quote-part du financement du régime de prestations supplémentaires des élus pour l'année 2016

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Robert Emond et résolu que ce Conseil autorise un montant de 1 718 \$ pour acquitter la quote-part 2016 de la

municipalité au financement du régime de prestations supplémentaires pour les élus municipaux et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-110-00-211.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2016-03-057

Inscription de la directrice générale à une formation de l'ADMQ

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Robert Emond et résolu que ce Conseil autorise les frais d'inscription de 295 \$ ainsi que les frais de participation de la directrice générale à la formation *La gestion financière municipale : bien maîtriser les différents outils* de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se déroulera à Saint-Hyacinthe le 12 avril prochain et affecte cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-130-00-454 et 02-130-00-346.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

La directrice générale mentionne avoir soumis la liste des taxes municipales annuelles non payées au 3 mars 2016 lors de la rencontre de travail du Conseil municipal et précise que les membres du Conseil ont décidé de ne pas transmettre de dossiers à la MRC de Pierre-De Saurel pour la vente d'immeubles pour non-paiement de taxes qui se tiendra le 21 juin prochain.

2016-03-058

Recommandation pour le poste de citoyen au Comité régional de la ruralité (CRR)

Considérant la demande reçue de la MRC de Pierre-De Saurel concernant les postes vacants au sein du comité régional de la ruralité (CRR) et du Service de transport adapté et collectif régional (STACR);

Considérant le poste de citoyen à pourvoir au sein du Comité régional de la ruralité (CRR);

Il est proposé par Jean-Marc Beauchesne, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil recommande à la MRC de Pierre-De Saurel la candidature de M. Arnaud Potvin pour le poste de citoyen disponible au sein du Comité régional de la ruralité (CRR).

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2016-03-059

Rapport des indicateurs de performance de l'an 6 et de l'an 7 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel est entré en vigueur le 18 avril 2009;

Considérant que l'article 35 de la Loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque Municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

Considérant que la Municipalité de Saint-David a complété un rapport concernant les indicateurs de performance de son organisation incendie;

Considérant que le rapport annuel de la MRC de Pierre-De Saurel intègre un bilan global de réalisation de la Municipalité de Saint-David en lien avec le plan de mise en œuvre local adopté et intégré au schéma;

Considérant qu'une copie des tableaux servant à évaluer les indicateurs de performance a été remise aux membres du Conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Gilles Hébert et résolu que le rapport d'activités de l'an 6 et de l'an 7, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC de Pierre-De Saurel.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2016-03-060

Résolution relative au type de répartition pour travaux d'entretien ou d'aménagement dans divers cours d'eau

Considérant que des travaux d'entretien ou d'aménagement sont réalisés en cours d'année dans divers cours d'eau du territoire de Saint-David;

Considérant que la municipalité doit établir le mode de répartition pour ces travaux d'entretien ou d'aménagement;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil informe la MRC de Pierre-De Saurel que tout coût résultant de l'entretien ou de l'aménagement des cours d'eau sera réparti sur les biens-fonds des contribuables y intéressés situés dans le bassin versant du cours d'eau visé, par unité d'évaluation, au prorata de leur superficie contributive.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2016-03-061

Installation d'une prise antidéflagrante au poste de pompage

Considérant la proposition soumise par Les Entreprises d'Électricité D.A. inc. pour la réalisation de travaux d'électricité au poste de pompage des eaux usées;

Il est proposé par Jean-Marc Beauchesne, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise l'installation d'une prise antidéflagrante au poste de pompage des eaux usées par Les Entreprises d'électricité D.A. inc., au coût de 792 \$ plus taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-415-00-522.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2016-03-062

Demande d'une offre de service pour le suivi des ouvrages d'assainissement des eaux usées

Considérant que le contrat pour le suivi des ouvrages d'assainissement des eaux usées arrive à échéance le 30 avril prochain;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil demande une offre de service à la firme Simo Management inc. pour le suivi des ouvrages d'assainissement des eaux usées pour une période d'un an.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Demande de soumissions pour une protection complète par gicleurs du Centre récréatif de Saint-David

2016-03-063

Considérant que ce Conseil étudie la possibilité d'installer une protection complète par gicleurs au Centre récréatif;

Considérant que le Conseil doit connaître les coûts rattachés à cette possibilité avant de prendre une décision;

Considérant que ce Conseil désire également actualiser les coûts obtenus pour une protection partielle du Centre récréatif;

En conséquence, il est proposé par Robert Emond, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil demande des soumissions à trois fournisseurs pour la réalisation de travaux conformes aux différentes normes présentement en vigueur pour une protection complète et une protection partielle par gicleurs du Centre récréatif de Saint-David

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2016-03-064

Libération de la retenue de 5% pour les travaux d'agrandissement de l'installation Le Cheval Marin

Considérant le certificat de fin de travaux émis par l'architecte Jean Paré pour le projet d'agrandissement de l'installation Le Cheval Marin;

Considérant qu'une copie du certificat de paiement numéro 4 et du certificat de fin de travaux a été remise aux membres du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Robert Emond, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise le paiement d'un montant de 7 848,11 \$ qui correspond à la remise de 5% de retenue finale et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 55-136-00-000.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2016-03-065

Remplacement des luminaires de rue actuels par des luminaires DEL lors de bris majeur

Considérant que le remplacement des luminaires de rue actuels par des luminaires DEL permettrait de réduire les coûts d'électricité;

Considérant que ce Conseil entend modifier progressivement le réseau d'éclairage de rue;

En conséquence, il est proposé par Jean-Marc Beauchesne, appuyé par Robert Emond et résolu que ce Conseil autorise l'achat et l'installation de luminaires DEL lorsqu'une défectuosité majeure survient à un luminaire de rue.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2016-03-066

Participation financière 2016 à la Coopérative Solidarité Santé Shooner-Jauvin

Considérant que ce Conseil a accepté de participer à la Coopérative Solidarité Santé Shooner-Jauvin à titre de supporteur financier pour les années 2014, 2015 et 2016;

Considérant la facture présentée à ce Conseil par la Coopérative Solidarité Santé Shooner-Jauvin;

Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil autorise le versement d'un montant de 3 901,59 \$ à la Coopérative Solidarité Santé Shooner-Jauvin à titre de contribution financière pour l'année 2016 et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-590-00-970.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2016-03-067

Demande de contribution financière présentée par la Coop solidarité santé Jean-Jacques-Falardeau

Considérant la demande de contribution financière présentée par la Coop solidarité santé Jean-Jacques-Falardeau;

Considérant que la coopérative est en train de mettre sur pied une nouvelle offre de services à domicile et dans des points de services afin de répondre à sa nouvelle réalité financière et d'assurer sa survie tout en répondant mieux aux besoins de santé des populations rurales;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Robert Emond et résolu que ce Conseil autorise le versement d'un montant de 500 \$ à la Coop solidarité santé Jean-Jacques-Falardeau à titre de contribution financière ponctuelle et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-590-00-970.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Une copie du projet de règlement numéro 550-2012-01 a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus et des copies du règlement ont été mises à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance.

Tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture. La directrice générale fait mention de l'objet du règlement et de sa portée.

RÈGLEMENT NUMÉRO  
550-2012-01  
(2016-03-068)

Adoption du règlement numéro 550-2012-01 modifiant le règlement de zonage numéro 550-2012

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage numéro 550-2012 ;

CONSIDÉRANT QUE la classe d'usage «Service public», incluant les garages municipaux, n'est pas permis dans la zone A11 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 550-2012 ;



USAGES PERMIS (usages et sous-groupes usages)	Référence zonage	9	10	11	12	13	14	15	16
<b>Commerces et services</b>									
DÉTAIL, SERVICE DE VOISINAGE (c1)	4.2.1								
DÉTAIL ET SERVICE LÉGER (c2)	4.2.2								
DÉTAIL ET SERVICE LOURD (c3)	4.2.3								
SERVICE PÉTROLIER (c4)	4.2.4								
COMMERCE MIXTE (c5)	4.2.5								
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement non-permis									
<b>Industrie</b>									
INDUSTRIE LÉGÈRE (I1)	4.3.1								
INDUSTRIE EXTRACTIVE (I2)	4.3.3								
INDUSTRIE LOURDE (I3)	4.3.4								
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement non-permis									
<b>Communautaire</b>									
PARC, RÉCRÉATION EXTENSIVE (p1)	4.4.1								
INSTITUTIONNEL, ADMINISTRATIF (p2)	4.4.2								
SERVICE PUBLIC (p3)	4.4.3	X							
Usages spécifiquement permis		(7)							
Usages spécifiquement non-permis									
<b>Agricole</b>									
AGRICOLE (a1)	4.5.1								
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement non-permis									

**Article 5**

La grille des autres spécifications de la zone A11 est modifiée par l'ajout d'une deuxième page dans laquelle toutes les normes sont inscrites dans la colonne 9. La note numéro 7 «Garage municipal» est ajoutée dans les notes de bas de page. La deuxième page de la grille des spécifications de la zone A11 se lit comme suit :

Zone A11 (page 2 de 2)									
Autres spécifications	référence zonage	9	10	11	12	13	14	15	16
<b>Structure des bâtiments</b>									
Isolée		X							
Jumelée									
En rangée									
<b>Édification des bâtiments</b>									
Nombre d'étages min/max		1/2							
Hauteur minimum (mètres)									
Hauteur maximum (mètres)									
Largeur minimum (mètres)		7,3							
Superficie de plancher minimum des bâtiments (m <sup>2</sup> )		58							
Superficie de plancher maximum									
Profondeur (m)									
<b>Implantation des bâtiments</b>									
Marge de recul avant (mètres)		8,5							
Marge de recul arrière (mètres)		6							
Marge de recul latérale d'un côté		2							
Marges de recul latérales totales		5							
<b>Rapports</b>									
Nombre de logement par bâtiment principal min/max									
Coefficient d'occupation du sol maximum (%)									
<b>Normes d'entreposage et d'étalage</b>									
Entreposage	5.22	5							
Étalage	5.23								
<b>Normes spéciales</b>									
Autres normes spéciales									
Règlement sur les P.I.I.A.									
Règlement sur les PAE									
<b>Notes</b>									
(7) Garage municipal.									

Article 6 Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu les approbations requises par la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, le 7 mars 2016.

\_\_\_\_\_

Maire

\_\_\_\_\_

Directrice générale et secrétaire-trésorière

- 2016-03-069 Participation de la coordonnatrice en loisir au Rendez-vous québécois du loisir rural  
Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise les frais d'inscription et de participation de la coordonnatrice en loisir au Rendez-vous québécois du loisir rural qui se tiendra à Saint-André-Avellin les 28 et 29 avril 2016, et ce, conformément à la réglementation en vigueur et affecte cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-701-00-346 et 02-701-00-310.  
Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.
- 2016-03-070 Ouverture de compte à la Caisse Desjardins des Chênes pour les opérations reliées au comptoir postal  
Considérant la décision de ce Conseil d'installer un comptoir postal de type *Express* à l'hôtel de ville pour permettre aux citoyens de Saint-David d'avoir accès à des services de base;  
Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil :  
- autorise l'ouverture d'un compte exclusif pour le comptoir postal à la Caisse Desjardins des Chênes;  
- désigne le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière-adjointe à l'égard de ce compte;  
- mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière à titre d'administrateur principal du service AccèsD Affaires pour la gestion de ce compte;  
- autorise, à compter de la date d'ouverture de ce compte, la Caisse Desjardins des Chênes à honorer, payer et débiter au compte concerné tout chèque portant les signatures du maire et de la directrice générale et secrétaire-trésorière ou de la secrétaire-trésorière-adjointe, et dont les spécimens de signatures seront fournis à la Caisse.  
Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.
- 2016-03-071 Demande de rencontre avec le directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Sorel-Tracy  
Considérant que la Municipalité a conclu une entente avec la Ville de Sorel-Tracy pour la fourniture de services en matière de sécurité incendie;  
Considérant qu'une partie des services prévus à cette entente n'ont pas été fournis au cours de la dernière année;  
En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil sollicite la tenue d'une rencontre avec le directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Sorel-Tracy pour discuter de la situation.  
Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.
- Le Conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes à la séance.

2016-03-072

Levée de la séance

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

---

Maire

---

Directrice générale et secrétaire-trésorière

En vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec, je, Michel Blanchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

---

Michel Blanchard, maire